



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Title - Sujet Janitorial Services #5, Gagetown	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6898-210519/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W6898-210519	Date 2021-02-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-035-5868	
File No. - N° de dossier MCT-0-43137 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Standard Time AST on - le 2021-03-16 Heure Normale de l'Atlantique HNA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Johnston (MCT), Edward	Buyer Id - Id de l'acheteur mct035
Telephone No. - N° de téléphone (506) 343-6382 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification de l'invitation numéro 3 est soumise et comprend la modification numéro 3 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant.
L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas

Modification numéro 3

Questions et Réponses

- 1) Dans le contrat n ° 5, bâtiment M-2 gymnase
Le nombre d'heures indiqué pour ce bâtiment est estimé à 48. Ce n'est pas assez de temps pour faire tout ce qui est nécessaire. Les heures devraient indiquer 72.

Réponse : Tous les contrats seront modifiés de manière à ce que toutes les heures estimatives soient éliminées de l'annexe A.

- 2) En ce qui concerne le salaire horaire. Payer 20 % de plus que le salaire minimum devrait être une exigence obligatoire afin que toutes les entreprises soient tenues de payer ce montant.

Réponse : Dans tous les contrats n ° 1 à 5, des modifications seront apportées, le paiement des services de conciergerie sera obligatoire à raison d'un minimum de 14 \$/h.

- 3) Dans les fréquences de l'annexe A des 5 contrats, il y a une estimation des heures de nettoyage pour chaque bâtiment. Il est très clair que ces heures ne reflètent que le temps de nettoyage pour chaque bâtiment. Il faudrait beaucoup plus de temps pour effectuer le deuxième nettoyage exigé par Santé Canada pour les toilettes, les points de contact, etc. Pour que l'entrepreneur de nettoyage puisse effectuer le deuxième nettoyage sur la base de cette directive, toutes les heures estimatives doivent être considérablement augmentées

Réponse : Tous les contrats seront modifiés de manière à ce que toutes les heures estimatives soient éliminées de l'annexe A.

- 4) 1.1.6 Visite obligatoire des lieux Quand cela aura-t-il lieu? Ou qui doit-on contacter pour les visites des lieux?

Réponse : pas de visite sur le site en raison de la COVID, mais nous travaillons sur un site virtuel qui sera bientôt disponible sur le site web d'achat et de vente d'offres.

- 5) Page 4. 1.13.1 S'il y a une inspection finale pour la fin du contrat, selon le critère de l'état impeccable. Si un nouvel entrepreneur se voit attribuer ce marché du 3 janvier, Recevra-t-il une copie de l'inspection finale avant le démarrage du nouveau contrat pour vérification?

Réponse : L'inspection finale sera effectuée par représentant du Génie conformément à la fiche d'inspection. Une copie peut être fournie sur demande.

- 6) Page 5 Équipement Devrait-il y avoir un nettoyeur à eau sous pression électrique, 2000 lb/po2 min. pour les douches M-2 pour couvrir un nettoyage en profondeur et un détartrage mensuel des murs de douche ?

Réponse : En tant que soumissionnaire, vous pouvez l'inclure dans votre offre.

- 7) Indique qu'un seul nettoyeur est nécessaire pour l'entretien quotidien de cet espace. En supposant donc une personne pendant la journée. Y a-t-il un poste à plein temps en soirée à A-45 pour nettoyer et désinfecter les zones non accessibles pendant les heures d'ouverture ? L'annexe A de la liste d'information sur les bâtiments indique que 2 min. à plein temps plus nécessiteront plus de temps pour les services de désinfection, conformément à l'annexe E.

Réponse : Il y a un quart de travail du soir à l'A-45 qui entre dans la zone de la garderie. Un nettoyeur est le minimum pour ce bâtiment, il vous appartient d'évaluer la quantité de nettoyeurs requis. Conformément aux exigences de l'annexe E, les services doivent être fournis deux fois par jour dans ces bâtiments à haute priorité. P

- 8) Conformément aux exigences de l'annexe E, les services doivent être fournis deux fois par jour dans ces bâtiments hautement prioritaires. Plus de temps serait peut-être nécessaire.

Réponse : C'est à vous, le soumissionnaire, d'ajuster le nombre de nettoyeurs requis pour tenir compte de l'annexe E.

- 9) Annexe A. Liste d'informations sur les bâtiments. Le nombre minimum d'heures indiqué pour l'hôpital A-47 est de 4 à 8 heures par jour. Le nombre minimum d'heures indiqué pour le gymnase M-2 est également de 48 heures par jour et le gymnase M-2 est quatre fois plus grand. Le nombre minimum d'heures par jour pour le M-2 Gym doit être augmenté et le réflexe Annexe E également.

Réponse : Le nombre d'heures requis pour chaque bâtiment sera supprimé des contrats. Il appartient au soumissionnaire de déterminer le nombre de nettoyeurs requis en fonction de la superficie et du nettoyage supplémentaire requis.

- 10) Heures estimatives indiquées : Conformément à l'annexe B Liste des fréquences, page 1 à 7, et à l'annexe E (nouvelles étapes de nettoyage et de désinfection de Santé Canada) Les heures estimées n'ont pas été ajustées pour tenir compte de ce travail supplémentaire. Seront-elles ajustées ?

Réponse : Le nombre d'heures requis pour chaque bâtiment sera supprimé des contrats. Il incombe au soumissionnaire de déterminer le nombre de nettoyeurs nécessaires en fonction de la superficie et du nettoyage supplémentaire requis.

- 11) Annexe B Fréquences. Pages 6 et 7 Pour le gymnase M-2. La zone de la piscine intérieure est-elle exempte de nettoyage ? Elle n'est mentionnée nulle part.

Réponse : C'est une erreur. Le contrat sera modifié pour inclure les deux piscines.

- 12) Annexe B Fréquences. A-45 : CRFM. Quelles sont nos responsabilités en matière de nettoyage et de désinfection des locaux de la garderie ? Rien ne figure à l'annexe B.

Réponse : Le contrat sera modifié afin d'inclure le bâtiment A-45 dans l'annexe B.

- 13) L'appel d'offres mentionné au point 2.2.1 ci-dessus, une visite des lieux est facultative, mais dans le devis, à l'article 1.6, il est indiqué qu'une visite est obligatoire, mais ne donne ni date ni heure. Pouvez-vous donner plus de précisions?

Réponse : il n'y aura pas de visite des lieux, elle sera virtuelle, et nous sommes en train de créer un document Powerpoint avec des détails, des photos et des plans pour chaque contrat.

- 14) 1.13 1 À la fin du contrat, l'entrepreneur doit laisser les lieux dans un état impeccable. Comme il existe une condition selon laquelle de l'argent peut être soustrait à l'entrepreneur si ce n'est pas le cas, veuillez fournir une définition de la notion d'impeccable et indiquer qui la détermine. Il semble raisonnable qu'il y ait une définition. De même, si nous parvenons à obtenir le contrat, les locaux seront-ils laissés dans ce même état impeccable et, dans le cas contraire, à qui incombera la responsabilité de les remettre dans cet état impeccable.

Réponse : Un bâtiment d'une qualité irréprochable devrait être ; propre, sans accumulation de poussière, balayé et nettoyé, devrait être satisfaisant selon la fiche d'inspection.

- 15) Veuillez confirmer que l'entrepreneur est responsable de la fourniture de toutes les fournitures sanitaires. Si l'entrepreneur est responsable, pouvez-vous fournir la population de chaque bâtiment ou au moins la population totale de tous les bâtiments.

Réponse : Il y a plusieurs écoles sur la base, la population de la BFC Gagetown varie, il y a environ 1500 employés civils et nous pouvons aller jusqu'à 4500 militaires. Le nombre de militaires fluctue beaucoup en fonction des cours et des opérations en cours. Il est impossible de savoir combien de personnes utilisent chaque bâtiment car certains d'entre eux ne sont pas utilisés quotidiennement mais nécessitent quand même un nettoyage quotidien,

- 16) L'article 3.03 stipule la nécessité d'un gestionnaire des opérations, pouvez-vous confirmer que celui-ci est au-dessus des superviseurs non professionnels qui sont requis.

Réponse : Oui, le responsable opérationnel est au-dessus des superviseurs qui ne travaillent pas.

- 17) L'annexe A, page 1, indique la liste des différents nombres de distributeurs requis. S'il s'avère qu'il en faut davantage, l'entrepreneur sera indemnisé.

Réponse : Des modifications seront apportées à l'annexe A pour les cinq contrats afin d'inclure des suppléments en cas de besoin.

- 18) Le nouvel entrepreneur est-il chargé d'enlever les distributeurs actuellement en place ou l'entrepreneur actuel. Que se passe-t-il si les trous créés lors de l'installation des nouveaux distributeurs ne correspondent pas aux trous des anciens distributeurs remplacés?

Réponse : L'entrepreneur sortant laissera une réserve suffisante jusqu'à ce qu'il soit remplacé. L'entrepreneur retenu enlèvera et placera ses distributeurs en même temps. Le conteneur de recyclage sera fourni par l'ingénieur. S'il y a des trous ou des dommages mineurs lors de l'installation/remplacement des distributeurs, il faut le signaler à l'ingénieur, qui prendra les dispositions nécessaires pour que CE puisse le réparer sans frais pour les entrepreneurs.

- 19) De nombreux bâtiments demandent du personnel à temps plein ou à temps partiel. Pourriez-vous définir le nombre d'heures rémunérées dans un poste à temps plein et celui d'un poste à temps partiel?

Réponse : (Définition : un emploi à temps plein est généralement considéré comme étant de 30 à 40 heures par semaine, tandis qu'un emploi à temps partiel est généralement inférieur à 30 heures par semaine). Cela dit, il appartient au soumissionnaire de déterminer le nombre d'heures nécessaires, à temps plein et à temps partiel, en fonction de la superficie. Les jours de travail normaux sur la base sont de 7 h 30 à 16 h.

- 20) 3.12 décrit les exigences en matière de nettoyage des fenêtres. L'entrepreneur est-il responsable des fenêtres du 2e ou 3e étage

Réponse : Les fenêtres du premier étage et des étages supérieurs doivent être effectuées.

- 21) Le nettoyage des fenêtres comprend l'enlèvement des moustiquaires. Nous comprenons que de nombreux moustiquaires ne peuvent pas être enlevés en raison de leur âge, etc. qui est responsable si les écrans sont endommagés lors de leur enlèvement.

Réponse : Résumé des travaux sous la rubrique "Fenêtres des bâtiments". Tous les moustiquaires des fenêtres doivent être enlevés par l'entrepreneur pour nettoyer les fenêtres et installés après le nettoyage sans frais supplémentaires. Les moustiquaires fixes seront signalés au représentant du Génie.

- 22) L'annexe B présente le devis, dans laquelle elle détaille la fréquence du service, mais elle comporte également une colonne qui précise que chaque type de service dans chaque zone doit être effectué selon les besoins. Le fait d'insérer "au besoin" permettrait au client de demander des services quand il le souhaite et aussi souvent qu'il le souhaite. Il est donc très difficile d'estimer le nombre d'heures de travail nécessaires et donc le coût. Peut-on modifier ou supprimer ce point?

Réponse : Le représentant du Génie contactera l'entrepreneur pour tout article "au besoin", ce qui signifie qu'à tout moment, si l'ingénieur effectue une inspection du bâtiment et qu'il y a une zone qui n'a pas été faite, le représentant du Génie contactera le superviseur pour faire corriger cela pendant les heures de travail. EXEMPLE : Le nettoyeur omet de vider la poubelle d'un bureau, le représentant du Génie appelle le superviseur qui lui fera savoir pour obtenir cette correction dans les heures qui suivent. Dans tous les cas, le nettoyeur ou l'entrepreneur ne s'occupe pas des occupants du bâtiment, chaque problème passe par le représentant du Génie.

- 23) Le remplacement de tous les distributeurs serait un projet majeur, combien de temps est prévu pour mener à bien ce projet.

Réponse : Neuf (9) jours, certains bâtiments peuvent prendre une journée, mais par expérience, une entreprise a changé tous les distributeurs de désinfectant pour les mains de l'hôpital en moins d'une demi-journée.

- 24) Le paragraphe 3.05.2 stipule qu'il est recommandé que le personnel soit payé 20 % au-dessus du salaire minimum provincial. Il s'agit d'une bonne recommandation en pratique, mais pas d'une exigence. Peut-on en faire une exigence

Réponse : Il sera obligatoire pour les cinq offres et le salaire minimum pour le personnel d'entretien sera de 14,00 \$/heure.

- 25) Nous avons une autre question en ce qui concerne le remplacement de divers distributeurs de toilettes. Pour les cinq appels d'offres, il y a un total de 4 800 distributeurs de différents types qui doivent être remplacés. L'achat de ces distributeurs et la capacité d'un fabricant à les fournir en temps utile, ce qui les rendrait disponibles pour le démarrage du contrat, représentent un coût substantiel. En outre, il faudrait un nombre important d'heures pour placer toutes ces unités dans les bâtiments. L'entrepreneur actuel est-il responsable de l'enlèvement de ceux qui sont actuellement en place, sinon qui l'est? Quelle serait la logistique en ce qui concerne le calendrier d'enlèvement et de remplacement?

Réponse : En fonction de l'attribution du contrat, nous prévoyons neuf (9) jours (du 1er au 9 avril) pour les remplacer tous, mais en raison de la situation de pandémie, de la chaîne d'approvisionnement, nous ajusterons le délai mais nous essaierons de maintenir les changements dans le premier mois de l'attribution du contrat.

- 26) L'entrepreneur actuel est-il désormais propriétaire des distributeurs et, dans l'affirmative, devrait-il également fournir et remplacer tous les distributeurs?

Réponse : Oui, il fallait les remplacer afin d'être équitable avec chaque soumissionnaire.

- 27) Il existe de nombreuses réglementations gouvernementales concernant la question des déchets environnementaux et l'augmentation de la quantité de plastiques dans le flux de déchets. À moins que tous les distributeurs actuels ne soient inutilisables ou inesthétiques, il semble aller à l'encontre d'une bonne politique environnementale de mettre cinq mille de ces unités aux poubelles en enlevant toutes les unités actuelles et de faire la même chose dans trois ans, lorsque le contrat sera terminé.

Réponse : Pour être juste envers les entrepreneurs présents sur le tableau, les distributeurs seront enlevés/remplacés et recyclés. Des conteneurs seront fournis par le représentant du Génie pour l'élimination des distributeurs.

- 28) Dans le tableau de prix unitaires de la base de paiement de l'annexe B, l'article 13 indique 33 721 mètres carrés pour le prix du décapage et du cirage, du nettoyage de tapis et du nettoyage à la brosse pour les bâtiments énumérés à l'annexe A.

Cependant, l'article 1 indique 17 546 mètres carrés pour le prix du nettoyage quotidien de routine selon le devis pour les bâtiments énumérés à l'annexe A et les fréquences énumérées à l'annexe B.

S'agit-il d'une erreur de frappe ? Les quatre documents d'appel d'offres précédents envoyés en relation avec le présent appel d'offres ont tous été identiques si l'on compare la taille en mètres carrés des articles 1 et 13.

Réponse : L'article 1 indique les mètres carrés pour le nettoyage uniquement, la ligne 13 pour le décapage et le cirage, le nettoyage de tapis et le nettoyage à haute pression, et la raison pour laquelle il y a plus de mètres carrés dans cet article est qu'il peut y avoir des locaux dans le bâtiment que les nettoyeurs ne nettoient pas mais qu'ils décapent et cirent, nettoient les tapis et nettoient à haute pression, par exemple, des salles de classe, des salles de caserne et des salles de formation.

- 29) Le document d'appel d'offres et le devis présentent des écarts. À titre d'exemple, le document d'appel d'offres ne prévoit pas de visite sur site, alors que le devis en prévoit une. Quel document devrions-nous utiliser?

Réponse : Il n'y aura pas de visite des lieux, elle sera virtuelle, et nous sommes en train de créer un document Powerpoint avec des détails, des photos et des plans pour chaque contrat.

- 30) Si un soumissionnaire devait remporter plus d'un des contrats actuellement disponibles pour l'appel d'offres, aurait-il besoin d'un gestionnaire des opérations pour chacun d'entre eux?

Réponse : Il est possible qu'un entrepreneur remporte plus d'un contrat, l'entrepreneur peut utiliser un seul gestionnaire des opérations, mais il aura besoin du superviseur des travaux et de l'absence de travaux pour chaque contrat, comme indiqué.

- 31) Le document d'appel d'offres et le devis présentent des écarts. À titre d'exemple, le document d'appel d'offres ne prévoit pas de visite sur site, alors que le devis en prévoit une. Quel document devrions-nous utiliser?

Réponse : Il n'y aura pas de visite des lieux, elle sera virtuelle, et nous sommes en train de créer un document Powerpoint avec des détails, des photos et des plans pour chaque contrat.

- 32) Bien qu'aucun local de bureau ne soit prévu, il y aura des locaux disponibles pour stocker des fournitures et des équipements. Les véhicules seront-ils inclus dans le matériel ou l'entreprise à laquelle le contrat sera attribué sera-t-elle tenue de fournir des places de stationnement pour les véhicules.

Réponse : Un local de rangement pour les produits et équipements de nettoyage sera fourni par le MDN dans chaque bâtiment, l'entrepreneur est responsable du stationnement de ses véhicules.

- 33) Dans certains appels d'offres, il est dit que 25 % du personnel a besoin d'une formation au contrôle des maladies infectieuses et sera certifié avant de commencer à travailler, tandis que d'autres disent 50 %, est-ce une erreur et si oui, quel est le pourcentage correct?

Réponse : Dans tous les appels d'offres, tout le personnel de nettoyage doit être formé à 100 % au contrôle des maladies infectieuses.

- 34) Si le salaire minimum est augmenté et si les promoteurs sont tenus de payer le personnel à un minimum de 20 % au-dessus du salaire minimum, cette augmentation sera-t-elle autorisée pour couvrir ces coûts?

Réponse : Cette section sera modifiée dans chaque contrat pour atteindre un salaire minimum de 14,00 \$ n heure et elle est OBLIGATOIRE.

- 35) Si une entreprise devait remporter plusieurs des contrats actuellement disponibles pour un appel d'offres, aurait-elle besoin d'un véhicule de service équipé d'un système de nettoyage pour chaque appel d'offres?

Réponse : Non.

- 36) À l'article 2.13 du devis, il est indiqué que l'entrepreneur est responsable de la couverture de tous les coûts liés à l'installation des distributeurs. Cela comprend l'ensemble des coûts de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils et du matériel de même que des coûts des distributeurs eux-mêmes. Ces coûts devraient être inclus dans le prix unitaire de l'entrepreneur présenté pour le nettoyage de routine, conformément à la section 00 21 13, Instructions à l'intention des soumissionnaires, article 3.9, Quantités et mode de paiement. Cependant dans les tableaux de prix, le coût est indiqué séparément. Doit-on inclure le coût de la première année ou le faire séparément?

Réponse : Il pourrait être plus facile de le faire séparément des contrats de nettoyage proprement dits.

- 37) La piscine est considérée comme saisonnière, avec des horaires de 12 h à 21 h tous les jours, y compris les jours fériés et les week-ends. Cependant, dans la fiche technique du bâtiment, il est indiqué que ce bâtiment nécessite 4 heures par jour. Est-ce que c'est à l'année ou saisonnier? Faut-il prévoir une personne pour toute la durée d'ouverture de la piscine?

Réponse : Dans le contrat de conciergerie n°1 L-G2-990/1845, la piscine extérieure A-42 est saisonnière. De 7 h 30 à 12 h, il y a une période de 4 heures pour nettoyer la piscine et les vestiaires. Le personnel de nettoyage n'est pas nécessaire pendant que la piscine est ouverte, sauf en cas d'urgence qui nécessiterait un nettoyage. La plage horaire sera supprimée des contrats.

Dans le contrat de conciergerie n°5 L-G2-9900/1849, la piscine intérieure M-2 est ouverte toute l'année. Cette piscine est nettoyée la nuit par le personnel de nuit et aucun personnel n'est nécessaire pendant que la piscine est ouverte, sauf en cas d'urgence qui nécessiterait un nettoyage.

- 38) Il stipule également qu'il doit y avoir deux personnes en permanence lorsqu'elles travaillent à la piscine, mais que si un sauveteur était présent, cela compterait comme deux personnes. Y a-t-il toujours un sauveteur en service lorsque la piscine est opérationnelle?

Réponse : Il y a des sauveteurs en service, mais seulement lorsque la piscine est ouverte, la piscine est toujours nettoyée avant l'ouverture de la piscine, donc deux personnes sont nécessaires autour de la piscine lors du nettoyage.

- 39) Que considère-t-on comme la saison d'hiver?

Réponse : On considère que l'hiver va du 1er novembre au 30 avril et que l'été va du 1er mai au 31 octobre. Dans certains cas, comme celui du terrain de golf, c'est le temps qui dicte le début et la fin de la saison.

- 40) 3.04 indique que le bâtiment L-32 nécessite deux nettoyeurs à plein temps, l'annexe A indique 4 heures au total.

Réponse : Le MDN supprimera les heures estimatives dans l'annexe A de tous les contrats 1 à 5, tous les appels d'offres se feront au mètre carré.

Le MDN a identifié dans les devis 1 à 3 l'exigence du nombre de nettoyeurs dans les bâtiments.

Le nombre de nettoyeurs indiqué dans les devis 1 à 3 est le nombre minimum de nettoyeurs requis pour nettoyer les bâtiments prescrits.

Les entrepreneurs sont responsables du nombre de nettoyeurs et du temps de travail des nettoyeurs dans chaque bâtiment, en s'assurant que les bâtiments sont nettoyés et désinfectés conformément aux spécifications, plus la directive COVID-19 de Santé Canada.

- 41) Page 5. 3.01.3 Demande que 100 % du personnel de l'entrepreneur soit formé à la lutte contre les maladies infectieuses et soit certifié avant de commencer le travail.

A. Veuillez définir le type de certification requis? Peut-il s'agir d'une formation et d'une certification internes dispensées par une personne déjà formée à l'interne?

B. De plus, y aura-t-il une période de grâce pour cette formation au début d'un nouveau contrat ?
Puisque nous n'engagerons ce personnel qu'après l'attribution du contrat.

Réponse : A) Le personnel doit être certifié, si le membre interne a l'autorité de donner et de certifier le cours, oui.

La formation doit être effectuée le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans les deux premiers mois suivant l'attribution du contrat.

42) Page 6. 3.01 .6 Cirer, frotter les sols et nettoyer les moquettes à la vapeur, une fois par an.
Conformément au point n° 13 de l'annexe B Tableau des prix unitaires de base de paiement. Pouvons-nous supposer que ce service sera effectué et payé en supplément et payé selon le tarif présenté à l'article 13? Et qu'il n'est pas inclus dans le prix unitaire indiqué à l'article 1 du tableau des prix?

Réponse : Oui.

43) Page 6. 3.03 .1 Exigence d'un gestionnaire sur place 5 jours par semaine. Page 7. 3.04 .1 2 Superviseurs. Pourquoi aurait-on besoin d'un gestionnaire sur place alors que deux superviseurs sont sur place? Cela concerne les 5 appels d'offres de conciergerie. Tous les trousseaux d'appel d'offres auraient 5 responsables sur site, et aucun bureau fourni?

Réponse : Si vous remportez plusieurs contrats, vous aurez besoin d'un gestionnaire des opérations qui s'occupe de la commande et des superviseurs. Le gestionnaire doit être là comme les superviseurs.

A) Gestionnaire des opérations : personne à qui sont confiées les responsabilités globales de gestion associées à la prestation des services prescrits aux présentes.

B) Superviseur sur place : personne chargée d'effectuer des tâches de supervision à temps plein. Le superviseur n'effectue pas de travaux de nettoyage.

Il incombe à l'entrepreneur de faire appel comme il convient au gestionnaire des opérations et aux superviseurs sur place, afin de s'assurer que tous les travaux de nettoyage sont menés à bien conformément au présent devis avant le départ des employés à la fin de chaque période de travail.

44) Page 8. 3.07.4 Fournir un véhicule de service équipé d'un système de nettoyage monté sur le véhicule. L'appareil prescrit à monter sur un véhicule est un petit nettoyeur de tapis portable avec des roues. Il ne peut pas être monté sur un véhicule, car il a besoin d'une prise électrique, d'un tuyau de 15 pieds, d'un réservoir d'eau de 10 gallons et de seulement 100 lb/po². De plus, ces appareils portables avec chauffage intégré ne fonctionneront pas sur la base, elles déclenchent continuellement des disjoncteurs. Ils consomment plus d'énergie que les anciens appareils électriques ne peuvent en fournir. Cela a déjà été essayé auparavant à J 7. et cela déclenché tous les disjoncteurs. Si par ce matériel on voulait dire un appareil de nettoyage à vapeur pour camion, il s'agit d'appareil installé dans un fourgon de transport de taille normale. Tout est autonome, autoalimenté, 490 pcm d'aspiration pour l'extraction, pression d'eau réglable de 100 à 1200 lb/po². Pour le nettoyage ou le lavage à haute pression. Température de la vapeur et de l'eau de 200 degrés F. Réservoir d'eau douce de 120 gallons et réservoir de récupération de 100 gallons. Tuyaux d'aspiration et de pression d'eau enroulés, de 150 à 350 pieds. Cet appareil reste et fonctionne à l'extérieur, autonome, avec seulement les tuyaux d'aspiration et de pression d'eau et les outils de nettoyage amenés à l'intérieur des bâtiments.

Réponse : Malheureusement, la base de nettoyage à la demande des divers bâtiments et de la zone de formation a été supprimée par TPSGC et est incluse dans les services de conciergerie n° 1 à 5. Les exigences minimales sont les mêmes. De plus, si le soumissionnaire remporte plus d'un contrat, il n'aura besoin que d'un seul véhicule de ce type pour tous ses contrats.

- 45) Estimation des heures indiquées : Conformément à l'annexe B, liste des tâches et des fréquences, pages 1 à 7, et à l'annexe E (nouvelles étapes de nettoyage et de désinfection de Santé Canada). Les heures estimées indiquées ne comprennent pas le temps supplémentaire qu'il faudrait pour fournir ce supplément comme il est requis 2 fois par jour pour la désinfection. Ces heures seront-elles ajustées pour refléter les exigences de 2 fois par jour conformément aux annexes B et E Services de désinfection Covid ?

Réponse : Les heures des contrats de conciergerie n° 1 à 5 seront supprimées.

- 46) Veuillez confirmer que l'entrepreneur est responsable de la fourniture de toutes les fournitures sanitaires. Si l'entrepreneur est responsable, pouvez-vous fournir la population de chaque bâtiment ou au moins la population totale de tous les bâtiments.

Réponse : Il y a plusieurs écoles sur la base, la population de la BFC Gagetown varie, il y a environ 1500 employés civils et nous pouvons aller jusqu'à 4500 militaires. Le nombre de militaires fluctue beaucoup en fonction des cours et des opérations en cours. Il est impossible de savoir combien de personnes utilisent chaque bâtiment car certains d'entre eux ne sont pas utilisés quotidiennement mais nécessitent quand même un nettoyage quotidien.

- 47) Le nouvel entrepreneur est-il chargé d'enlever les distributeurs actuellement en place ou l'entrepreneur actuel. Que se passe-t-il si les trous créés lors de l'installation des nouveaux distributeurs ne correspondent pas aux trous des anciens distributeurs remplacés?

Réponse : L'entrepreneur sortant laissera une réserve suffisante jusqu'à ce qu'il soit remplacé. L'entrepreneur retenu enlèvera et placera ses distributeurs en même temps. Le conteneur de recyclage sera fourni par l'ingénieur. S'il y a des trous ou des dommages mineurs lors de l'installation/remplacement des distributeurs, il faut le signaler à l'ingénieur, qui prendra les dispositions nécessaires pour que CE puisse le réparer sans frais pour les entrepreneurs.

- 48) 3.12 décrit les exigences en matière de nettoyage des fenêtres. L'entrepreneur est-il responsable des fenêtres du 2^e ou 3^e étage

Réponse : Les fenêtres du premier étage et des étages supérieurs doivent être effectuées.

- 49) De nombreux bâtiments demandent du personnel à temps plein ou à temps partiel. Pourriez-vous définir le nombre d'heures rémunérées dans un poste à temps plein et celui d'un poste à temps partiel?

Réponse : (Définition : un emploi à temps plein est généralement considéré comme étant de 30 à 40 heures par semaine, tandis qu'un emploi à temps partiel est généralement inférieur à 30 heures par semaine). Cela dit, c'est au soumissionnaire de déterminer le nombre d'heures nécessaires, à temps plein et à temps partiel. Les jours de travail normaux sur la base sont de 7 h 30 à 16 h.

- 50) L'annexe B présente le devis, dans laquelle elle détaille la fréquence du service, mais elle comporte également une colonne qui précise que chaque type de service dans chaque zone doit être effectué selon les besoins. Le fait d'insérer « au besoin » permettrait au client de demander des services quand il le

souhaite et aussi souvent qu'il le souhaite. Il est donc très difficile d'estimer le nombre d'heures de travail nécessaires et donc le coût. Peut-on modifier ou supprimer ce point?

Réponse : Le représentant du Génie contactera l'entrepreneur pour toute « demande », ce qui signifie qu'à tout moment, si l'ingénieur effectue une inspection du bâtiment et qu'il y a une zone qui n'a pas été inspectée, l'ingénieur contactera le superviseur pour faire corriger la situation pendant les heures de travail. EXEMPLE : Le nettoyeur omet de vider la poubelle d'un bureau, le représentant du Génie appelle le superviseur qui lui fera savoir pour obtenir cette correction dans les heures qui suivent. Dans tous les cas, le nettoyeur ou l'entrepreneur ne s'occupe pas des occupants du bâtiment, chaque problème passe par le représentant du Génie.

51) Le remplacement de tous les distributeurs serait un projet majeur, combien de temps est prévu pour mener à bien ce projet.

Réponse : Neuf (9) jours, certains bâtiments peuvent prendre une journée, mais par expérience, une entreprise a changé tous les distributeurs de désinfectant pour les mains de l'hôpital en moins d'une demi-journée.

52) L'entrepreneur actuel est-il désormais propriétaire des distributeurs et, dans l'affirmative, devrait-il également fournir et remplacer tous les distributeurs?

Réponse : Oui, il fallait les remplacer afin d'être équitable avec chaque soumissionnaire.

53) Il existe de nombreuses réglementations gouvernementales concernant la question des déchets environnementaux et l'augmentation de la quantité de plastiques dans le flux de déchets. À moins que tous les distributeurs actuels ne soient inutilisables ou inesthétiques, il semble aller à l'encontre d'une bonne politique environnementale de mettre cinq mille de ces unités aux poubelles en enlevant toutes les unités actuelles et de faire la même chose dans trois ans, lorsque le contrat sera terminé.

Réponse : Pour être juste envers les entrepreneurs présents sur le tableau, les distributeurs seront enlevés/remplacés et recyclés. Des conteneurs seront fournis par le représentant du Génie pour l'élimination des distributeurs.

54) Section 01 35 35 page 2.3 stipule que tous les déchets doivent être enlevés du site de travail à la fin de la journée de travail. Pouvez-vous nous dire où il doit être emmené ?

Réponse : Il y a des poubelles et des bacs de recyclage de carton dans chaque bâtiment qui peuvent être utilisés. Des bacs pour le recyclage du papier sont gardés à l'entrée.

55) L'appel d'offres indique que l'espace de bureau ne sera pas fourni. L'endroit où les gestionnaires, les superviseurs et le personnel administratif devraient exercer leurs activités. Cela peut-il être revu ?

Réponse : À ce stade, cette question ne peut être examinée. La GRC fournira les locaux à bureaux nécessaires. Le bureau doit se trouver dans un rayon de 15 km de la BFC Gagetown. Plusieurs fois dans la semaine, le directeur reçoit des appels du représentant du Génie ou du superviseur pour réparer et vérifier des choses ou des problèmes sur place.

56) Section 01 35 35 page 2.3 stipule que tous les déchets doivent être enlevés du site de travail à la fin de la journée de travail. Pouvez-vous nous dire où il doit être emmené ?

Réponse : Des poubelles sont prévues à côté de chaque bâtiment de la base.

57) Annexe E - nous voulons juste confirmer que le service deux fois par jour est nécessaire pour les toilettes/bureaux/salles de classe. Les mêmes commentaires que pour la question n° 2 s'appliquent.

Réponse : Oui, l'annexe E doit être respectée comme il se doit pour les contrats.

58) Si une entreprise devait remporter plusieurs des contrats actuellement disponibles pour un appel d'offres, aurait-elle besoin d'un véhicule de service équipé d'un système de nettoyage pour chaque appel d'offres?

Réponse : Non.

59) La piscine est considérée comme saisonnière, avec des horaires de 12 h à 21 h tous les jours, y compris les jours fériés et les week-ends. Cependant, dans la fiche technique du bâtiment, il est indiqué que ce bâtiment nécessite 4 heures par jour. Est-ce que c'est à l'année ou saisonnier? Faut-il prévoir une personne pour toute la durée d'ouverture de la piscine?

Réponse : Dans le contrat de conciergerie n° 1 L-G2-990/1845, la piscine extérieure A-42 est saisonnière. De 7 h 30 à 12 h, il y a une période de 4 heures pour nettoyer la piscine et les vestiaires. Le personnel de nettoyage n'est pas nécessaire pendant que la piscine est ouverte, sauf en cas d'urgence qui nécessiterait un nettoyage. La plage horaire sera supprimée des contrats.

60) Dans le contrat de conciergerie n° 5 L-G2-9900/1849, la piscine intérieure M-2 est ouverte toute l'année. Cette piscine est nettoyée la nuit par le personnel de nuit et aucun personnel n'est nécessaire pendant que la piscine est ouverte, sauf en cas d'urgence qui nécessiterait un nettoyage. Il stipule également qu'il doit y avoir deux personnes en permanence lorsqu'elles travaillent à la piscine, mais que si un sauveteur était présent, cela compterait comme deux personnes. Y a-t-il toujours un sauveteur en service lorsque la piscine est opérationnelle?

Réponse : Il y a des sauveteurs en service, mais seulement lorsque la piscine est ouverte, la piscine est toujours nettoyée avant l'ouverture de la piscine, donc deux personnes sont nécessaires autour de la piscine lors du nettoyage.

61) Que considère-t-on comme la saison d'hiver?

Réponse : On considère que l'hiver va du 1er novembre au 30 avril et que l'été va du 1er mai au 31 octobre. Dans certains cas, comme celui du terrain de golf, c'est le temps qui dicte le début et la fin de la saison.

62) **DÉNEIGEMENT.** J'ai noté qu'il faut enlever la glace, la neige, etc. des entrées et des marches. Questions : A. L'entrepreneur doit-il fournir le sel et le sable ainsi que l'équipement nécessaire pour enlever la neige ou la glace ? B. Y a-t-il un entrepreneur de déneigement sur la base en plus des entreprises de nettoyage ?

Réponse : Les entrepreneurs de conciergerie n'enlèvent pas la neige.

63) JOURS PAR SEMAINE. J'ai remarqué que la plupart des nettoyages sont effectués pendant la journée, de 7 h 30 à 16h. J'ai remarqué que la tâche dicte ce qu'il faut faire et à quelle fréquence. Questions : Y a-t-il un service de 5 jours par semaine pour tous les bâtiments, ou certains d'entre eux ont-ils besoin de 6 ou 7 jours? Les heures estimatives que vous nous avez données sont évidemment par jour? S'agit-il de nettoyage sur demande ou d'une estimation séparée par heure?

Réponse : certains bâtiments nécessitent un service de nettoyage 7 jours sur 7.
Les heures estimatives sur les contrats sera modifiée et supprimée, l'offre sera au mètre carré.

64) BENNES À ORDURES. Question : Y a-t-il un besoin pour cela, ou avez-vous un entrepreneur qui enlève les ordures de la base ?

Réponse : Un contrat a été établi pour l'enlèvement des poubelles sur la base.

65) ÉQUIPEMENT. Question : L'équipement, y compris les véhicules, doit-il être neuf ou comme neuf ?

Réponse : **SOMMAIRE DES TRAVAUX SECTION 01 11 00 PAGE 4/2.04**
.2 Tout l'équipement sera de qualité industrielle et à l'état neuf au début du contrat. Il doit ensuite être maintenu en l'état pour toute la durée du contrat..

66) NOUVELLES ÉTAPES DE NETTOYAGE. Question : En ce qui concerne la désinfection de Santé Canada / COVID 2 x par jour, celle-ci sera-t-elle facturée en sus ou sera-t-elle incluse dans la proposition globale ?

Réponse : La désinfection 2 fois par jour sera incluse dans la routine quotidienne, et dans l'offre pour le mètre carré. Il sera détaillé dans la facture.

67) Quelle offre correspond au devis de conciergerie n° 5?

L-G2-9900/1845 Devis de conciergerie n° 1
L-G2-9900/1846 Devis de conciergerie n° 2
L-G2-9900/1847 Devis de conciergerie n° 3
L-G2-9900/1848 Devis de conciergerie n° 4
L-G2-9900/1849 Devis de conciergerie n° 5

Réponse :
Contrat de conciergerie n° 1 L-G2-9900/1845 Devis de conciergerie n° 1
Contrat de conciergerie n° 2 L-G2-9900/1846 Devis de conciergerie n° 2
Contrat de conciergerie n° 3 L-G2-9900/1847 Devis de conciergerie n° 3
Contrat de conciergerie n° 4 L-G2-9900/1848 Devis de conciergerie n° 4
Contrat de conciergerie n° 5 L-G2-9900/1849 Devis de conciergerie n° 5

68) Toutes les heures stipulées concernent uniquement les services de conciergerie et il n'y a pas d'allocation pour les heures qui se rapportent au nettoyage pour la COVID. Les devis du contrat vont-ils être modifiés pour inclure les heures de nettoyage pour la COVID, car les heures autorisées dans les devis ne permettraient de faire le nettoyage quotidien qu'une seule fois ? Actuellement, le contrat actuel, tel qu'il a été établi, a été modifié pour la COVID?

Veillez donner plus de précisions à cet effet.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6898-210519/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6898-210519

Amd. No. - N° de la modif.
03
File No. - N° du dossier
MCT-0-43137

Buyer ID - Id de l'acheteur
mct035
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse : Les heures seront modifiées et supprimées des contrats. Toutes les offres doivent être faites au mètre carré. Il incombe aux entrepreneurs de faire en sorte que les travaux de désinfection et de nettoyage soient pris en compte dans leur offre.